

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 19 décembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°17

INSTRUCTION N° 0-85317-2008/DEF/DPMM/1/E

modifiant l'instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 relative aux qualifications et diplômes professionnels des officiers de la marine (gérés par la direction du personnel militaire de la marine).

Du 1er décembre 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau « officiers ».*

INSTRUCTION N° 0-85317-2008/DEF/DPMM/1/E modifiant l'instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 relative aux qualifications et diplômes professionnels des officiers de la marine (gérés par la direction du personnel militaire de la marine).

Du 1^{er} décembre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 8 4 2 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 0-27976-2008/DEF/DPMM/1/E du 24 avril 2008 (BOC N° 22 du 13 juin 2008, texte 29).

Texte modifié :

Instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1297. ; BOEM 321.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°48 du 19 décembre 2008, texte 17.

L'instruction n° 550/DEF/DPMM/1/E du 20 décembre 2002 est modifiée comme suit :

1. Annexe III. Qualifications et diplômes professionnels des officiers gérés par la direction du personnel militaire de la marine.

1.1. Table 1. Diplômes professionnels militaires.

Rubrique « Formation de spécialiste de niveau 1. »

Après la ligne :

Diplôme technique (+ option)	DT		DPMM
------------------------------	----	--	------

Ajouter la ligne :

Diplôme d'aptitude aux emplois d'officier supérieur	DAEOS	X	DPMM
---	-------	---	------

1.2. Table 2. Qualifications professionnelles.

1.2.1. Point 1. Certificats de la gestion service général.

Après la ligne :

Certification de formation au renseignement interarmées niveau expert 11.113	FRI EXPERT	X	DPMM EIREL
--	------------	---	------------

Ajouter la ligne :

Qualification interarmées au renseignement niveau initial	QIAR I	X	DPMM
---	--------	---	------

1.2.2. Point 7. Unités de valeurs.

Après la ligne :

UV officiers de permanence état-major	OPEM	X	DPMM
---------------------------------------	------	---	------

Ajouter les lignes :

UV méthodes de planification opérationnelle	MPO	X	DPMM
UV méthodes de travail en d'état-major	MTEM	X	DPMM
UV métiers du soutien	MSOUT	X	DPMM
UV police des pêches niveau élémentaire	POLPECHE ELE	X	DPMM
UV police des pêches niveau supérieur	POLPECHE SUP	X	DPMM

2. Le reste sans changement.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
directeur adjoint du personnel militaire de la marine,*

Jérôme REGNIER.